



Charte de réduction des risques en milieu festif 2014

Florennes - Philippeville



Définition :

Les actions de réduction des risques développées au sein des entités de Florennes et de Philippeville s'adressent aux publics fréquentant les soirées et festivités organisées sur ces communes. Elles sont issues d'une collaboration entre les autorités communales, les citoyens volontaires et les organisateurs de soirées. Il ne s'agit pas d'interdire mais de responsabiliser les personnes en leur proposant une information objective, complète et cohérente leur permettant d'agir en toute connaissance de cause. Elles ont pour objectif de sensibiliser les participants aux événements, aux risques liés à ceux-ci (consommation abusive d'alcool et autres drogues, risques liés à la sécurité routière, risques auditifs, relations sexuelles non protégées,...).

Engagements des PCS

1. Mettre en place la logistique du stand RDR, ce y compris tous les outils y afférant et en assurer la gestion et l'animation.
2. Recruter et former au concept de réduction des risques des citoyens volontaires et les engager, sous contrat de volontariat, pour prester sur les stands.
3. Adapter les outils en fonction des spécificités des soirées couvertes.
4. Mettre à disposition les banderoles d'information sur la réglementation en vigueur en matière de consommation d'alcool.
5. Mettre en place un stand de distribution d'eau gratuite.
6. Offrir une couverture plus longue de la soirée via la mise en place d'une zone de détente en deuxième partie de soirée (pour les comités qui le souhaitent), uniquement avec confirmation d'un contact médical disponible sur place dans les 5 minutes. Le contact médical est proposé par les comités. À défaut les PCS se chargeront de prendre les contacts nécessaires.
7. Mettre en valeur un maximum les soirées signataires via tous les canaux de communication possibles (contacts presse, conférence de presse, facebook, radio,...).
8. Mettre à disposition un philinoctambus pour les fêtards (un florinoctambus dès que celui-ci sera disponible).
9. Fournir un Vade Mecum d'informations législatives en matière d'organisation d'une soirée.
10. Mettre en place toutes les conditions nécessaires à la réflexion de l'évolution du concept RDR.

Engagements des organisateurs de soirée

1. Mettre à disposition un emplacement le plus adéquat possible avec les missions du stand, sur base d'une négociation avec les PCS. Fournir les conditions nécessaires à la mise en place du stand (tel que le raccordement électrique).
2. Promouvoir le recrutement de citoyens volontaires au niveau local.
3. S'impliquer dans le processus préparatoire de leur soirée afin d'adapter le stand RDR en fonction de la spécificité de leur soirée (rencontre(s), mails ou téléphone).
4. Afficher les banderoles d'informations sur la réglementation en vigueur en matière de consommation d'alcool.
5. Mettre à disposition un emplacement le plus adéquat possible afin d'y installer le stand de distribution d'eau.
6. Mettre à disposition un emplacement le plus adéquat possible afin d'y installer la zone de détente (si le comité le souhaite).
7. Veiller à ce que la promotion de leur soirée soit un maximum en cohérence avec la philosophie décrite ci-dessus et notamment la position du logo labellisant RDR.
8. Promouvoir l'utilisation du Philinoctambus.
9. Prendre connaissance du Vade Mecum.
10. Participer activement à la réflexion sur l'évolution des concepts de réduction des risques, notamment à la participation aux groupes Focus (évaluation, rencontres mixtes entre acteurs RDR,...).